

Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017

Chaque année, le Parlement européen débat des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde, ainsi que de la politique de l'Union européenne en la matière. En 2017, les droits de l'homme ont été au cœur de l'action extérieure de l'Union. Toutefois, l'année 2017 a également été marquée par le maintien d'une hostilité, à l'échelle mondiale, contre la société civile, et en particulier contre les journalistes, par la propagation de la désinformation et par la montée du populisme. Dans son rapport, la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen appelle de ses vœux une intégration permanente des droits de l'homme dans l'ensemble de l'action de l'Union, tant sur les plans intérieur qu'extérieur. Le Parlement devrait débattre de ce texte lors de sa période de session de décembre.

Contexte

Tous les ans depuis 1948, la communauté internationale célèbre la journée des droits de l'homme le 10 décembre. La promotion et la protection des droits de l'homme est une valeur essentielle et fondatrice de l'Union européenne. Cette année, la journée sera encore plus symbolique, puisque 2018 marque le 70^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, le 25^e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Vienne, et le 20^e anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme. C'est également le 30^e anniversaire du prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit, l'une des actions par lesquelles le Parlement européen soutient les droits de l'homme.

Position du Parlement européen

Le 12 novembre 2018, la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen a adopté son [rapport](#) d'initiative concernant le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et sur la politique de l'Union européenne en la matière. À la suite de ses [résolutions](#) précédentes sur les rapports annuels sur les droits de l'homme (et ses résolutions, entre autres, sur [la gestion des flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union](#) (avril 2017), sur [le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement](#) (octobre 2017), sur [les progrès réalisés sur la voie du pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) (avril 2018) et sur [le pluralisme et la liberté des médias dans l'Union européenne](#) (mai 2018)), le Parlement européen reste déterminé à améliorer [ses propres procédures, processus et structures en matière de droits de l'homme](#), afin de veiller à ce que les droits de l'homme et la démocratie soient au cœur de ses actions et de ses politiques. Dans le rapport de cette année, l'accent est mis sur l'importance de **l'intégration des droits de l'homme dans l'action extérieure de l'Union et des États membres**. On entend par-là le processus stratégique consistant à intégrer délibérément des considérations relatives aux droits de l'homme dans les politiques, la programmation et les activités opérationnelles extérieures de l'Union. Le rapporteur réitère des [demandes](#) antérieures du Parlement en faveur de comptes rendus publics plus approfondis, fondés notamment, le cas échéant, sur les priorités et les indicateurs définis dans les stratégies par pays de l'Union en matière de droits de l'homme. Il encourage une plus grande cohérence dans l'application des clauses de conditionnalité aux droits de l'homme ou dans l'évaluation et l'ajustement des retombées des politiques de l'Union sur les droits de l'homme.

Afin d'améliorer la réponse de l'Union aux défis en matière de droits de l'homme dans les pays tiers et dans son voisinage, le rapporteur met l'accent sur des domaines tels que le développement, la migration, la sécurité, la lutte contre le terrorisme, les droits des femmes, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'élargissement et le commerce, étant donné qu'ils requièrent un engagement politique accru et des efforts supplémentaires pour donner des moyens d'action aux acteurs locaux, notamment par le renforcement de la société civile et la protection des [défenseurs des droits de l'homme](#). Cette année, l'accent est mis en particulier sur les domaines ci-après.

a) **Le rétrécissement continu de l'espace au sein duquel les défenseurs des droits de l'homme peuvent opérer, en raison des lois restrictives adoptées dans de nombreux pays**

Le rapporteur souligne l'importance de la mise en œuvre des [orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme](#) et de sa capacité à garantir, au moyen de [l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme](#) (IEDDH), un appui suffisant aux défenseurs des droits de l'homme et aux ONG dans les

EPRS Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017

situations les plus à risque, notamment en renforçant les capacités du mécanisme ProtectDefenders.eu. Ces trois dernières années, ce mécanisme a fourni une aide d'urgence à plus de [11 000 défenseurs des droits de l'homme](#) dans le monde.

b) Les aspects institutionnels des travaux de l'Union sur les droits de l'homme

Le rapporteur salue le travail accompli par les services des droits de l'homme de la Commission et du service européen pour l'action extérieure (SEAE). Il se félicite de la démarche récente de l'Union incarnée par l'initiative «[Good Human Rights Stories](#)». Il salue vivement le travail accompli par le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme (RSUE), [Stavros Lambrinidis](#), en vue de renforcer l'efficacité, la cohésion et la visibilité des droits de l'homme dans la politique étrangère de l'Union. Il demande de nouveau que ce mandat devienne permanent et que le RSUE détienne des pouvoirs d'initiative et des ressources adéquates. Il réitère le précédent appel lancé par le Parlement européen en faveur de la création d'un nouveau mandat de représentant spécial de l'Union pour la justice internationale et le droit humanitaire international, afin d'intégrer l'attachement de l'Union à la lutte contre l'impunité dans ses politiques étrangères. À cette fin, il rappelle l'universalité de la [Cour pénale internationale](#) (CPI) et réaffirme son plein soutien à ses travaux et à la justice transitionnelle. Le rapporteur invite les dirigeants de l'Union à soutenir les réformes des Nations unies dans le but de renforcer l'impact du système multilatéral fondé sur des règles, d'assurer une protection plus efficace des droits de l'homme et la progression du droit international, ainsi que la [représentation permanente de l'Union dans toutes les enceintes multilatérales](#), afin de renforcer la visibilité de l'action de l'Union.

c) La liberté des médias et la liberté d'expression en ligne et hors ligne

Le rapporteur dénonce le fait que la liberté des médias est plus que jamais [menacée](#). En 2017, [sept journalistes ont été tués](#) en Europe. Un grand nombre de journalistes, dans le monde entier, ont été maltraités, arrêtés et contraints de payer des amendes élevées à l'issue de procès au cours desquels les normes procédurales minimales n'ont pas été observées. Le rapporteur condamne fermement le fait qu'un grand nombre de défenseurs des droits de l'homme ont été exposés à des menaces numériques en 2017, notamment par compromission de données au moyen de la confiscation d'équipements, de la télésurveillance et de fuites de données. Il exprime sa profonde préoccupation face à l'utilisation de plus en plus répandue de certaines technologies de cybersurveillance à double usage à l'encontre de responsables politiques, de militants, de blogueurs et de journalistes. Il demande aux institutions de l'Union de mettre à jour en urgence et efficacement la [réglementation sur le contrôle des exportations de technologies à double usage](#). Le rapporteur demande que la liberté d'expression soit protégée, tant en ligne que hors ligne. La propagation de [fausses informations et la désinformation](#) représentent une [grave menace](#) pour l'état de la démocratie, étant donné qu'elles entravent l'accès des citoyens à des informations impartiales, incitent à la violence contre certains groupes et auraient déjà influé sur l'issue de certaines élections. L'Union est instamment invitée à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté d'opinion et d'expression dans toutes ses relations avec les pays tiers, ainsi qu'à veiller à l'application systématique des [orientations de l'Union européenne relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne](#).

d) La lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique

Le rapporteur se félicite de la [signature par l'Union européenne de la convention d'Istanbul](#) sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et invite les États membres de l'Union qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en œuvre la convention. Une large adhésion de l'Union, prenant en compte tous les aspects de la convention d'Istanbul, fournira un cadre juridique solide dans toute l'Europe afin de prévenir la violence, de lutter contre l'impunité et de protéger les femmes contre la violence.

e) Migration

Le 1^{er} janvier 2017, le [nombre de ressortissants de pays tiers](#) résidant dans un État membre de l'Union s'élevait à 21,6 millions, soit 4,2 % de la population de l'Union. Le rapporteur réclame de meilleurs cadres de protection pour les migrants et les réfugiés, notamment par l'ouverture de voies sûres et légales pour les migrants et l'attribution de visas humanitaires. Il invite les États membres à engager un dialogue sérieux afin d'établir une conception commune et inclusive, des responsabilités partagées et une unité dans la définition des objectifs concernant les migrations. Il salue l'initiative des Nations unies relative au [pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) et le [pacte mondial sur les réfugiés du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés](#), ainsi que le rôle central que ces pactes attribuent aux droits de l'homme. Il rappelle que «que toutes les tentatives de collaboration avec les pays tiers, y compris les pays d'origine et de transit, en matière de migration doivent aller de pair avec l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans ces pays et respecter le droit international relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés», et que le suivi par l'Union des fonds alloués aux pays tiers doit être transparent.

Rapport d'initiative: [2018/2098\(INI\)](#); commission compétente au fond: AFET; rapporteur: Petras Auštrevičius (ALDE, Lituanie).

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2018.

